Interpellation présentée par le député: M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 17 décembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite Et la passerelle ...

Il a été porté à ma connaissance les faits suivants:

- Que la passerelle des Avanchets qui reliait la rue Oscar-Bider au chemin de l'Etang devrait être reconstruite début avril 2008.
- Que des ascenseurs publics ne seront pas prévus dans la nouvelle édition à chaque extrémité de la passerelle.
- Qu'un escalier descendant a été prévu du côté de la rue Oscar-Bider dans la construction de la nouvelle passerelle.

Avant l'arrivée du T.C.M.C, la rue Oscar-Bider et le chemin de l'Etang était reliée par une passerelle qui surplombait la route de Meyrin, pour permettre à l'ensemble du trafic piétons d'être en sécurité pour traverser, en toute sécurité, la route de Meyrin dont le trafic routier est extrêmement dense à cet endroit.

L'ancienne passerelle, a été étudiée avec soin et prenait également en compte le confort et la sécurité de nos concitoyens âgés et/ou handicapés. Elle était donc, et à juste titre, équipée d'un ascenseur public. Cet équipement répondait également aux besoins des mamans qui, grâce à ces installations, pouvaient traverser cet axe en toute quiétude avec leurs enfants.

Des ascenseurs de chaque côté de la passerelle constituent dès lors un élément de sécurité indispensable.

On ne comprend donc pas pourquoi la nouvelle passerelle sera dépourvue de cet équipement public de première nécessité. IUE 519 2/2

Cette disparition ne peut qu'être interprétée comme une négligence coupable de la part de ceux qui ont, manifestement, mal étudié le remplacement de l'ancienne passerelle.

Si nous comprenons tous le besoin de faire des économies, nous devons surtout réfléchir en termes de rationalisation. On pourrait notamment renoncer à utiliser le montant budgétisé pour la construction de l'escalier descendant au niveau de la rue Oscar-Bider destiné à relier la rue Baptista, et utiliser ce montant en l'allouant à l'acquisition de deux ascenseurs.

Il faut également pointer du doigt que les habitants du chemin de l'Étang ayant une mobilité réduite seront totalement abandonnés à leur sort et seront obligés de traverser par les passages-piétons, et donc exposés à des risques inutiles.

Sachant que:

- cette passerelle, telle que projetée, ne répondra absolument pas à la sécurité minimale des personnes handicapées, des mamans avec des poussettes et autres personnes à mobilité réduite;
- la population des Avanchets représente plus de 6000 personnes et que leur revendication pour ces ascenseurs est une demande plus que légitime,

ma question au Conseil d'Etat est la suivante:

Le Conseil d'Etat va t-il tenir compte des remarques des citoyens et utilisateurs de ladite passerelle, afin que cette dernière soit équipée d'un ascenseur à chaque extrémité?